

EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS

Nom de l'accord: Coopération Agricole AM 2019

Année de référence : 2019

Exemple ¹	Prix moyen pratiqué	Base de remboursement (BR)	Remboursement du régime obligatoire (RO) Alsace Moselle	Remboursement de la complémentaire santé (RC)	Reste à charge
HOSPITALISATION					
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20,00 €	20,00 €	20,00 €	- €	0 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	355,00 €	271,70 €	271,70 €	83,30 €	- €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	431,00 €	271,70 €	271,70 €	81,51 €	77,79 €
OPTIQUE					
Equipement optique monture + 2 verres unifocaux ²	345,00 €	10,16 €	9,14 €	140,86 €	195,00 €
DENTAIRE					
Détartrage	28,92 €	28,92 €	26,03 €	2,89 €	- €
Couronne céramo-métallique sur molaire (prothèse à honoraires libres)	538,70 €	107,50 €	96,75 €	96,75 €	345,20 €
AIDES AUDITIVES					
Aide auditive de classe II par oreille	1 476,00 €	300,00 €	270,00 €	105,00 €	1 101,00 €
SOINS COURANTS³					
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25,00 €	25,00 €	21,50 €	2,50 €	1,00 €
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30,00 €	30,00 €	26,00 €	3,00 €	1,00 €
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent de l'OPTAM ou de l'OPTAM-CO)	44,00 €	30,00 €	26,00 €	10,50 €	7,50 €
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent de l'OPTAM ou de l'OPTAM-CO)	56,00 €	23,00 €	19,70 €	3,45 €	32,85 €

¹ Les calculs réalisés sont effectués au regard des BR, des prix limite de vente et des prix moyens connus à ce jour.

² Prix moyen national pour les verres unifocaux sphéro-cylindriques les plus fréquents pour des adultes (100 € / verre) et une monture (145 €).

³ Les montants remboursés indiqués tiennent compte de la participation forfaitaire de 1 € retenue sur chaque consultation ou acte réalisé par un médecin, sauf pour les personnes de moins de 18 ans, les femmes enceintes à partir du 6^{ème} mois de grossesse jusqu'à 12 jours après l'accouchement, les bénéficiaires de la CMU complémentaire, de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) ou de l'aide médicale de l'État (AME).

Les exemples sont établis pour un profil-type : un patient adulte, sans exonération du ticket modérateur, respectant le parcours de soins coordonnés.

Ce document est informatif et n'a pas de valeur contractuelle.

Exemples produits le: 26 septembre 2019